



**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**OCT. 2021
N°231**

Au sommaire

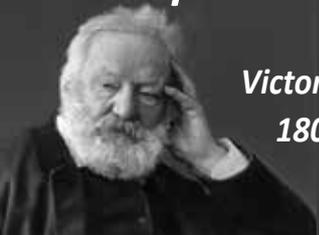


- **ÉDITORIAL (P1)**
- **HISTOIRE (P2)**
- **L'UD EN ACTION (P3)**
- **INFOS (P4)**
- **LAÏCITÉ (P5)**
- **EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)**
- **EN DIRECT DE L'UD (P7)**
- **INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)**

LA CITATION DU MOIS

**"Ceux qui vivent
sont ceux
qui luttent."**

Victor HUGO
1802-1885



“ AVONS-NOUS LE CHOIX ? ”

Se résigner serait perdre et se perdre.

Avons-nous d'autres choix que de résister, revendiquer et reconquérir ?

Résister face aux assassins des jours heureux, aux liquidateurs des droits collectifs.

Résister face aux appétits sans limite du CAC 40 et de ses bras armés qui nous amènent dans le mur au plan social et environnemental.

Résister face à l'obscurantisme et au recul de la pensée libre à Kaboul comme ici, en défense de tous les Samuel Paty du monde.

Revendiquer la répartition des richesses et l'émancipation.

Revendiquer l'égalité et l'entraide comme bases des nouveaux jours heureux.

Revendiquer encore et toujours le droit de penser autrement.

Reconquérir nos vies qui nous échappent dans ce monde formaté et virtuel.

Reconquérir la confiance en l'action collective sans attendre « ni dieu, ni César, ni tribun », ni nous soumettre à un quelconque calendrier électoral.

Reconquérir l'espoir que « le monde va changer de base ».

Nous avons modestement mais sincèrement engagé la lutte interprofessionnelle le 5 octobre. Nous n'entendons pas en rester là, tout en étant parfaitement conscients des obstacles qui nous seront opposés.

**VIVE LA LUTTE, VIVE LA VIE, VIVE LA PENSÉE LIBRE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !**

**Rennes, le 18 octobre 2021
Secrétaire Général
Fabrice LERESTIF**

La confédération syndicale, une structure essentielle.

Depuis plus d'un siècle, une grande partie du mouvement ouvrier français est structurée en confédérations.

Ce type d'organisation a permis un grand pas pour la défense des intérêts des travailleurs.



Définition : une confédération syndicale est une organisation ayant vocation à représenter l'ensemble des salariés. Le terme apparaît pour la première fois en France lors du congrès de Limoges, du 23 au 28 septembre 1895, lors de l'unification de la Fédération nationale des Syndicats et de la Fédération des Bourses du travail de France et des colonies. Il s'agit d'un événement fondateur du syndicalisme moderne, tandis que l'affiche appelant au congrès titre : « VII^e Congrès National Corporatif ». En effet, jusque-là les congrès des syndicats étaient des congrès de « corporations », diverses et variées. Le terme est issu de l'organisation du monde du travail sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle.

Mais ce genre de segmentations via les corporations est désormais caduque. Avec la fondation de la CGT, c'est l'ensemble du monde ouvrier et au-delà (employés, fonctionnaires...) qui s'unifie pour mieux défendre ses intérêts.

La confédération fonctionne alors avec deux structures complémentaires : les fédérations professionnelles, qui regroupent chacune les syndiqués d'une même branche, et les unions départementales (UD), héritières des Bourses du travail, qui réunissent toutes les sections syndicales de toutes les professions par département. Et les UD participent à fortifier grandement les liens interprofessionnels.

Changement des règles de représentativité

Depuis, en France, cinq entités syndicales sont reconnues par l'État et le patronat comme confédérations : CGT, CFTC, CFE-CGC, CGT-FO, CFDT. Selon l'arrêté du 31 mars 1966, les cinq confédérations étaient considérées comme représentatives sans avoir à en fournir la preuve. C'est le régime de la "présomption irréfragable", qui donne le droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs. Mais depuis la loi du 20 août 2008, les règles sur la représentativité se sont durcies avec l'obligation désormais de remplir sept critères légaux cumulatifs : respect des valeurs républicaines, indépendance, transparence financière, ancienneté minimale de deux ans, influence caractérisée par l'activité et l'expérience, effectifs et cotisations, et audience mesurée aux élections professionnelles avec 8 % au niveau national et interprofessionnel et 10 % dans les entreprises.

1^{ER} OCTOBRE

L'Union Départementale a été reçue par le conseiller social du premier ministre. Nous avons déposé le cahier de revendications (celui adopté à l'unanimité lors de notre AG du 17 septembre) et nous avons insisté notamment sur la question de la funeste réforme de l'assurance chômage qui entre en vigueur ce jour, sur l'absolue nécessité d'augmenter les salaires, pensions et minima sociaux, sur l'abrogation des textes liberticides et du pass sanitaire, arme de destruction du code du travail et du statut de la Fonction publique.

Il a été question aussi de la défense des conventions collectives et des services publics.

Nous avons abordé aussi des questions plus locales dont celle de la défense des libertés syndicales (dossier de notre camarade Luc Perrot et celui d'Édouard Descottes), la question

du fonctionnement rendu très difficile, faute de moyens humains et matériels, aux conseils des prud'hommes de Rennes et Saint-Malo au détriment de salarié(e)s qui cherchent à faire valoir leurs droits.

Nous avons indiqué enfin notre extrême vigilance sur la question de la défense de l'emploi, en s'appuyant sur l'exemple de l'usine Sanden de Tinténiac (rachetée par un groupe chinois).

Le midi, nous nous sommes rassemblés, à la suite de nos camarades retraités, place de la République et publiquement nous avons là aussi porté les revendications inter-professionnelles.

**L'UD
en action**

5 OCTOBRE résister, revendiquer, reconquérir reste plus que jamais notre fil à plomb. Nous étions plus de 2000 dans les rues de Rennes, 300 à St Malo, 80 à Fougères.

Rien d'extraordinaire, certes, mais tout de même une mobilisation militante significative et sans aucun incident, ce qui n'est pas négligeable pour (re)donner confiance dans l'action collective.

Merci à tous les camarades qui se sont impliqués et qui ont constitué un bon cortège FO, très visible et audible.

Merci à toutes les militantes et militants FO qui ont, avec celles et ceux de la CGT notamment, permis que la manif rennaise se passe bien.

Au final, nous avons porté un message d'unité, de combativité, de clarté et c'est un premier pas réussi dans notre lutte collective pour imposer la justice sociale.



RENNES



ST MALO



FOUGÈRES

ON NE LÂCHE RIEN !

LU DANS LA PRESSE

... « Nous avons deux messages aujourd'hui », continue Fabrice LERESTIF, secrétaire de FO en Ille-et-Vilaine. « Le premier c'est qu'il faut se battre, ne pas se résigner, même si tout pousse à l'individualisation. Ce deuxième message, c'est comment peut-on à la fois taper sur les privés d'emploi avec la réforme de l'assurance chômage qui va paupériser un million de privés d'emploi, rajouter de la peine à la peine, quand les 500 plus grosses fortunes en France ont amassé un patrimoine de 3 milliards (*) supplémentaires en 2020. »

(* Ouest France a oublié deux "0" : Il faut lire 300 milliards et non 3)

Extrait ...Ouest-France / 5 octobre 2021

CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE

5 OCTOBRE : FO A ÉTÉ PLUS QU'AU RENDEZ-VOUS !

INFOS

Chères et chers camarades,

Au lendemain du 5 octobre – journée de mobilisation qui était la traduction du mandat du CCN de mai dernier et pour laquelle nous sommes mobilisés depuis plusieurs semaines – je tiens à remercier, au nom de la Confédération, nos camarades des Unions départementales et des Fédérations nationales qui ont oeuvré et relayé cette mobilisation. À travers vous, bien sûr l'ensemble des militants et adhérents des syndicats FO qui étaient « sur le pont ».

Nous savions que cela serait difficile, au sortir d'une période dominée depuis plus d'une année et demie par la crise sanitaire et ses conséquences pour les salariés vis-à-vis de la santé et de la nécessité de se protéger et vis-à-vis de l'emploi, ainsi que pour l'action syndicale, entravée par les restrictions multiples aux libertés.

Si la mobilisation dans son ensemble a correspondu à ce que nous avons pu connaître par le passé pour de telles actions, il est remarquable que dans la plupart des endroits, FO a été plus qu'au rendez-vous !

Nous l'avons dit – il fallait que quel que soit le niveau de la mobilisation, FO soit à la hauteur de l'enjeu que nous avons mis en avant. Vous l'avez été ! Nous l'avons été !

L'enjeu est celui bien sûr des droits des salariés face à la politique mise en oeuvre par le gouvernement. Elle est caractérisée par la remise en cause de nos systèmes de protection sociale, par la mainmise de l'État de plus en plus prégnante sur la Sécurité sociale (santé, assurance chômage et retraites en perspective !).

Les cinq confédérations se sont accordées pour déposer, le même jour, leurs recours contre la réforme de l'assurance chômage devant le Conseil d'Etat : cela sera donc fait jeudi ou vendredi.

Nous devons rester en veille – plus qu'en veille – contre le retour sous quelque forme que ce soit de la réforme des retraites. Nul ne peut ignorer aujourd'hui que systémique ou non, la finalité recherchée est celle du recul de l'âge de départ.

La défense des services publics n'est pas une revendication nouvelle. Si globalement le programme de suppressions d'emplois annoncé au début du quinquennat ne sera pas réalisé, les redéploiements destinés à combler les manques criants dans certains secteurs s'opèrent au détriment d'autres qui subissent depuis de nombreuses années les coupes claires et restructurations – réorganisations qui les accompagnent.

Dans ce contexte, la question des salaires est centrale : FO l'avait annoncé ! La reprise de l'inflation en confirme l'urgence pour le pouvoir d'achat, en particulier pour les secteurs dont les emplois sont confinés aux bas salaires et aux temps partiels. La mobilisation sur ce sujet a d'ores et déjà permis de mettre cette question à la une et de nombreuses réunions de commission paritaire de branches sont engagées.

Mais l'augmentation des salaires et des pensions est aussi une question de rupture avec les politiques économiques fondées sur la baisse du coût du travail au nom du maître mot « compétitivité », et de justice sociale alors que les révélations sur les dispositifs d'évasions et de fraude fiscale à grande échelle se succèdent (les « Pandora Papers » après les « Panama Papers » et le « LuxLeaks » entre autres).

Alors que nous entrons de plus en plus dans la campagne pour l'élection présidentielle, il importe que nous préservions l'indépendance syndicale. Cela ne nous empêchera pas comme nous l'avons dit « d'être là », sur le terrain de l'action syndicale et de son expression pour ce qui concerne notre mandat : celui de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Nous n'entendons pas nous inscrire dans un processus de manifestations saute-mouton, qui épuisent la mobilisation et le crédit de l'action syndicale ! Nous devons être cependant présents à tous les niveaux et endroits où la situation des salariés est en jeu, sans concession, avec conviction, sûrs et fiers de ce que nous, la confédération FO, sommes.

Le développement de nos implantations, les adhérents et les adhésions, la réussite des élections de représentativité doivent nous mobiliser au quotidien : c'est ainsi que nous serons plus encore aux rendez-vous, à la hauteur, et que nous nous ferons entendre.

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière, ses syndicats, militants et adhérents !

Amitiés syndicales,

Yves VEYRIER
Secrétaire général

ÉMISSION À VOIR SUR FRANCE 3 BRETAGNE

"Vous Êtes Formidables" le 11/10/2021 avec Fabrice Lerestif, secrétaire FO 35

N'Fanteh Minteh reçoit Fabrice Lerestif, secrétaire général de Force Ouvrière en Ile-et-Vilaine.

En présence de **Jacques Tallec**
secrétaire départemental SDAS FO 35,

du témoignage de **Jean-Pierre Tertrais**
militant SNLC-FO,

de **Erwan Le Gall**
Historien de "Bretagne
Culture Diversité" pour
présenter "Le Maitron"
site d'histoire sociale,

de **Didier Hervé**
Membre de l'association "les
Amis de Kristen Foisnon" qui a
offert la BD "Gueule d'Or" sur
l'histoire de deux syndicalistes
du début du siècle dernier à
Brest.



<https://youtu.be/s2l2JqeCN-A>

Un an après l'assassinat de Samuel Paty : où en est-on ?

Le ministre de l'Éducation Nationale a adressé une note aux recteurs d'académie afin d'organiser un « moment de recueillement » et un « temps d'échange » dans les établissements scolaires le vendredi 15 octobre 2021.



Samuel Paty Romain GAILLARD/REA

Le 16 octobre 2020, l'assassinat de notre collègue Samuel Paty a suscité un émoi très vif et légitime.

Dès le 19 octobre, et comme le prévoit la réglementation, la FNEC FP-FO des Yvelines département dans lequel exerçait notre collègue, a demandé la saisie du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT). Ce comité, dans lequel siègent notamment les organisations syndicales dites représentatives, et dont la loi de transformation de la Fonction publique programme la disparition à partir de 2022, est en effet la seule instance permettant d'établir « l'arbre des causes » et de préconiser des mesures de prévention.

Ouverture d'une enquête administrative : un combat syndical de plusieurs mois

Rappelons-le, cette demande s'est heurtée à tous les obstacles, en particulier le refus de l'administration qui jugeait qu'elle ne devait pas se faire « à chaud ». C'est pourtant bien « à chaud » que, trois jours après l'assassinat de notre collègue, le ministre ordonnait l'ouverture d'une mission de l'Inspection Générale donnant lieu à la publication d'un rapport – à grands renforts de communication – en décembre dernier.

En parallèle, le rectorat de Versailles a refusé d'ouvrir l'enquête du CHSCT faute de « feu vert » du ministre de l'Éducation Nationale !

Finalement, après des interventions multiples de la FNEC FP-FO au plan départemental, académique, et aussi en direction de l'inspection du travail avec

l'Union départementale FO des Yvelines, et directement auprès du ministre (courriers, interventions au Comité technique et au CHSCT ministériels), l'aval du ministre a été donné à la Rectrice de l'académie de Versailles pour ouvrir l'enquête... huit mois après l'assassinat de notre collègue !

En l'absence d'enquête, les personnels auraient-ils dû se satisfaire de la communication officielle du ministre et de ses représentants locaux ?

En juin dernier, l'académie de Versailles a désigné le cabinet d'expertise chargé de diligenter les entretiens et d'établir le compte-rendu finalisé de l'enquête du CHSCT. La FNEC FP-FO a exprimé les plus vives réserves quant au dit cabinet, au regard de sa proximité avec l'exécutif et de questionnements sur le plan éthique. De ces réserves, il n'a pas été tenu compte...

Un an après, personne n'a oublié Samuel Paty

L'immense majorité des personnels dès le 2 novembre 2020, s'était réunie pour discuter, échanger, contre les décisions du ministre qui limitaient de facto l'expression des revendications dans les écoles, les collèges et lycées. Les personnels, de plus en plus fragilisés par les conditions de travail imposées, veulent être entendus, protégés. Ce n'est pas en imposant des contre-réformes rejetées, et en remettant en cause la laïcité de l'École comme continue de le faire le ministre que la colère des personnels s'apaisera !

C'est pourquoi, avec tous les personnels dans les écoles, les établissements scolaires et les services, la FNEC FP-FO continuera d'agir sur le terrain qui est le sien, celui de l'indépendance syndicale vis-à-vis de tout gouvernement, du patronat, des Églises pour la satisfaction de toutes les revendications.

Fédération FNEC-FP FO 10 octobre 2021

COMMUNIQUÉ FNEC-FP 35

Alors que nous célébrons la date anniversaire de l'assassinat, par un fanatique, de notre collègue Samuel Paty professeur d'histoire géographie, une collègue de l'école Jean Rostand à Rennes a été agressée et menacée de mort par une mère de famille. Cette intrusion dans une école n'est pas acceptable, cette violence est intolérable.

À travers cette violence, c'est l'École publique qui est attaquée. L'école est et doit rester- un lieu d'instruction, de transmission de connaissances, un lieu d'apprentissage et de partage des valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté, où la laïcité est le maître-mot.

Nous apportons tout notre soutien à notre collègue et nous serons à ses côtés pour défendre ses droits à l'exercice de son métier.

ON N'OUBLIE PAS SAMUEL

Texte en hommage et défense de la laïcité et de la pensée libre, à tous les responsables FO

FO ne laissera pas le mensonge et l'obscurantisme triompher. Vive la pensée libre, vive la laïcité.



Cher(e)s camarades,

Il y a exactement un an, Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie au collège de Conflans St Honorine était sauvagement assassiné par un fanatique religieux.

À travers lui, c'est l'École publique qu'on assassine, l'instruction, l'éveil de l'esprit critique sans lesquels il ne peut y avoir de démocratie.

L'UD FO Ille-et-Vilaine lui rend ce jour, ainsi qu'à toutes les victimes du fanatisme, un nouvel hommage par ce petit texte et ce beau dessin de notre ami Patrick, que je vous encourage à diffuser largement aux adhérent(e)s et au delà même.

Aujourd'hui comme hier, nous dénonçons et combattons le mensonge et l'obscurantisme à Kaboul comme ici.

Aujourd'hui comme hier, syndicalistes internationalistes, nous dénonçons et combattons tout aussi fortement, car il s'agit du même piège, les idées xénophobes, racistes et de rejet de l'autre.

"La liberté, c'est toujours le droit de penser autrement" comme le disait Rosa Luxemburg.

Nous ne t'oublierons jamais Samuel, et nous savons que le meilleur hommage que nous puissions te rendre est de ne jamais plier sous la tyrannie !

Vive la laïcité (telle que définie par la loi de 1905), vive la pensée libre, vive la sociale !

Amitiés Fabrice Lerestif

Vidéo à voir aussi : https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=612701833071461&id=100029949495082

350 personnes ont manifesté à Rennes jeudi 23 septembre

Une rentrée qui se fait sous le signe de l'indigence : recours accru aux contractuels dans le premier degré, suppression de 1800 postes dans le second degré pour 43 500 élèves de plus, de nouveaux contrats pour les étudiants (contrats dits « alternants »), ou comment faire prof pour 600 euros par mois.

La colère est grande dans l'éducation. Plus que jamais il est essentiel de porter les revendications, défendre les droits des personnels et mobiliser.

Pour toutes ces raisons, le 19 octobre, les camarades du SNUDI FO 35 et du SNFOLC 35 seront à Paris avec les personnels AESH pour faire entendre leurs revendications sous les fenêtres du ministre.



LU DANS LA PRESSE

... L'un des slogans du cortège, répété au mégaphone – « **On veut du fric, des postes, un statut** » – résumait les principales demandes des manifestants, loin d'être inédites. « **On réclame depuis tant d'années un plan massif de recrutements, de fonctionnaires d'États, d'enseignants mais aussi, par exemple, d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap),** indique Mickaël BÉZARD, du syndicat Force Ouvrière. **Sans parler d'une augmentation des salaires pour tous et de mesures pour alléger des classes bien trop chargées.** »

Extrait ...Ouest-France / 23 septembre 2021

FO MSA

FO MSA Bruz en grève interpro le 5 octobre et en débrayage le 7.

Jeudi 7 octobre les salariés de la MSA des portes de Bretagne ont organisé un débrayage sur les sites de Rennes et de Vannes.

Les organisations syndicales FO et CFDT des salariés de la MSA, 2^{ème} régime de protection sociale en France, relaient l'incompréhension et la colère de l'ensemble des salariés de la MSA sur l'objectif du gouvernement à retarder au maximum la signature de la convention d'objectif et de gestion qui lie la MSA à l'État.

À ce jour, son enjeu pèse sur la suppression supplémentaire minimum de 1000 équivalents temps plein et la baisse insoutenable des moyens de fonctionnement de la MSA pour les 5 ans à venir.

Les salariés sont à nouveau la variable d'ajustement dans une seule logique comptable !

Aujourd'hui les salariés ont atteint la limite du supportable.

Le maintien du service rendu aux ressortissants agricoles salariés et non-salariés, actifs, retraités et ayants droits n'a été possible que grâce au professionnalisme, à la solidarité et à l'investissement de chacun des salariés de la MSA.

Mais pour quelle reconnaissance avec des salaires bloqués depuis 2017 ?

Depuis 15 ans les salariés MSA ont déjà vécu et subi :

- la suppression de 4 152 ETP (Équivalent Temps Plein) ;
- la réduction drastique du nombre de caisses locales de 80 à 35 ;
- les mutualisations de proximité dont les contours sont aléatoires...

Aujourd'hui, l'absence de COG signifie le gel des recrutements, le gel des budgets, et donc à court terme le gel du fonctionnement et du service rendu à l'adhérent tout court.



Les salariés MSA s'opposent à une logique purement arithmétique, impossible de « **faire plus avec moins** ».

Au-delà de conditions de travail insupportables, cela met en péril l'ensemble de l'institution.

SDASFO

RASSEMBLEMENT AEREA ARASS



Rassemblement du Jeudi 14 octobre concernant la dégradation générale des conditions de travail en raison d'un management délétère AEREA ARASS (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées). Et pour ajouter de la peine à la peine l'exclusion de l'égalité salariale public privé 183 € Nets Mensuels pour Toutes et Tous.

Un stage découverte s'est tenu à l'UD du 27 septembre au premier octobre.
23 camarades du privé et du public dont 2/3 de militantes .

Un stage utile qui a permis selon les stagiaires de "confirmer pourquoi ils sont à FO"
et de leur donner des outils pour construire le syndicat dans leur entreprise ou administration.
Et le dernier jour, exercice pratique avec un rassemblement place de la République à Rennes,
à l'ocasion de la venue de Castex !
Merci à Walter l'animateur

**EN DIRECT
DE L'UD**

Qui est disponible un lundi après-midi par mois ?

L'AFOC 35 recherche des bénévoles disponibles, un lundi par mois de 14 heures à 17 heures pour participer aux permanences à la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement).

► Il s'agit de recevoir les personnes se présentant à l'accueil de la MCE et de leur donner **les premiers renseignements** sur leurs litiges (ou de les orienter vers le bureau « recours » de l'AFOC 35 pour un rendez-vous).

► **Les litiges** concernent tant la consommation que le logement.

► **Les thématiques sont diverses :** automobile, énergie, communications électroniques, problèmes locatifs, voyages, artisans, achats en ligne, démarchage...

► **Le profil de nos bénévoles ?**
L'envie d'aider... sans nécessiter de compétences pointues dans le domaine, la principale compétence étant l'écoute.



La MCE de Rennes est située entre la gare sncf et la place Charles de Gaulle



Pour plus de renseignements, contactez l'AFOC 35 et venez découvrir sur place comment se déroulent nos permanences et à quel point nous sommes sympathiques 😊

L'Union Départementale renouvelle son soutien total aux territoriaux rennais (et notamment à notre section FO) qui restent mobilisés contre le vol de leurs journées de RTT et de récupération (quand ils travaillent le Week-End).

Clin d'œil du PATOCHE

CHÔMEURS ... LE RACKET DU GOUVERNEMENT !



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages 1^{ers} STAGES CFMS 2022

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du 17 au 21 janvier	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du 22 au 24 février	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT	3 jours
Du 28 février au 4 mars	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Du 5 au 7 avril	JE NÉGOCIE	3 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

**ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2021 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr